

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2026**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2026_049****ACQUISITION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AUPRÈS DE LA SCI**
MAMIE CHERIE

L'an deux mille vingt six, le seize avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Franck PACQUET, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Edith MOLDOVAN à Véronique FABIEN-SOULE, Dominique BAUD à Pierre ARRIVETZ, Pascale PATAT à Eric DUMOULIN, Laure PETRELLUZZI à Michèle GRELLIER, Marcel PEDRO à Cécile DELAUNAY

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

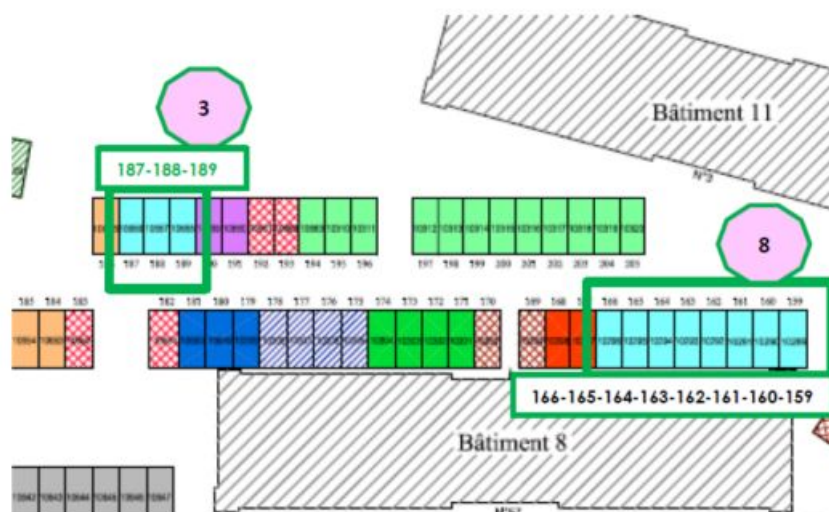
NOTE DE SYNTHÈSE

Le 27 septembre 2017, la Ville a fait l'acquisition d'un bâtiment situé au 3 rue des Beaunes à Chatou, afin d'y regrouper ses services. Ce centre administratif, situé au sein de l'ensemble immobilier « Espace Lumière », a été inauguré en novembre 2019.

Dans le but de poursuivre la satisfaction des besoins en stationnement des agents municipaux, la Ville s'est rapprochée de la société SCI MAMIE CHÉRIE en vue d'acquérir 11 places de stationnement extérieures, situées à proximité immédiate du centre administratif et appartenant à ladite société.

Ces emplacements se trouvent au sein de la copropriété dénommée « Espace Lumière » et se répartissent comme suit :

- les places n°159 à 166, situées à l'arrière du bâtiment 8 ;
- les places n°187 à 189, situées à l'arrière du bâtiment 11.



L'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale n'est pas nécessaire, le montant estimé de l'acquisition de la parcelle étant inférieur à 180 000 euros. La Ville est donc en mesure de procéder à cette acquisition sans solliciter cet avis préalable.

À la suite d'un accord entre les parties, le prix a été fixé à 8 500 € par place de stationnement, soit un montant total de 93 500 € (quatre-vingt-treize mille cinq cents euros), auquel s'ajoutent les frais d'acte à la charge de la Ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal : d'approuver l'acquisition de 11 (onze) places de stationnement extérieures situées au sein de la copropriété « Espace Lumière », de désigner l'office notarial chargé de la vente, et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Considérant que l'arrêté du 5 décembre 2016, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, portant sur les opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières par les collectivités publiques, exempte la ville de l'avis des domaines pour cette acquisition,

Considérant que la SCI MAMIE CHÉRIE est disposée à céder à la Ville 11 (onze) places de stationnement extérieures, situées respectivement à l'arrière des bâtiments 8 (n°159 à 166) et 11 (n°187 à 189), au sein de la copropriété « Espace Lumière »,

Considérant que cette acquisition permet de répondre au besoin de stationnement des agents municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un office notarial pour la rédaction des actes de vente à venir,

Considérant que les bien à acquérir relèveront du domaine privé de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition de 11 (onze) places de stationnement extérieures, auprès de la SCI MAMIE CHÉRIE, au prix de 93 500€ (quatre vingt treize cent euros mille euros), majorés des frais d'actes à la charge de la Ville,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tout autre document s'y rapportant,
- **de désigner** l'office notarial SAS CATROU, DEMIRTAS, FITERMAN et BENAND, pour la rédaction des actes à venir.

Par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

PUBLIE, le 20/04/2026